



❁ Métabief ❁ Métabief ❁ Métabief

Contrat de Location Meublée Saisonnière

<u>Entre le propriétaire :</u>	et	<u>le locataire saisonnier</u>
Mr et Mme Mazoyer Alain 10 rue René Cassin. 71150 Chagny		Mr et Mme.....
☎ 03 85 87 33 21		☎ 0.....-.....-.....
☎ 06 71 77 81 32		☎ 06.....-.....-.....
E.mail ✉ lesmazoyers@free.fr		Votre E-mail : ✉
		Sites de l'appartement : www.appart-metabief.com www.location-appartement-metabief.fr

<u>Composition de votre famille :</u> Adultes : Enfants de 2 à 12 ans : Enfants de – de 2ans :
..... Animal :

<u>MEUBLE DE TOURISME :</u> N° d'agrément 02501025-38000-0038 « Classé 2 étoiles » Situé sur la commune de METABIEF (25370) « résidence du moulin » - Bâtiment B - 2 ^{ème} étage. Appartement 11 B (Pas d'ascenseur). Capacité d'accueil maximale : 5 personnes. Animal accepté sur demande. Surface habitable 30m ² (salle de bains non comprise) comprenant 1 chambre avec 1 lit pour 2 personnes. Dans la pièce à vivre, 1 lit d'une personne et 1 canapé clic-clac pour 2 personnes. La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques du logement.

<u>Date de votre Séjour :</u> du.....à 14 heures au.....à 10 heures.

<u>Montant de la location suivant période :</u>Euros.
<i>Une remise de 10% est accordée sur la deuxième semaine si réservation de deux semaines consécutives.</i>

➤ Ce prix comprend toutes les charges, (eau, chauffage, électricité) <u>sauf la taxe de séjour</u> qui sera perçue pour le compte de la commune de Métabief soit <u>0,80 Euros par jour et par personne.</u>
Merci d'établir un chèque de.....Euros correspondant à votre séjour, à savoir :Personnes x..... Jours x 0.80€ =.....Euros.
<i>(Cette taxe de séjour pouvant être additionnée avec le solde de la location, pour vous simplifier les choses.)</i>

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse ci-dessus avant le.....

☞ Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »
(Le second est à conserver par vos soins).

☞ **Des arrhes** représentant **25%** du montant total de la location, à savoir :.....€

Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons de la location à notre convenance.

☞ **Le solde de la location** soit.....€ devra nous parvenir **impérativement 3 semaines avant** la date prévue du début de votre séjour sauf si ce délai imparti est trop court et ne s'y prête pas. (Dans le cas où le délai entre la réservation et l'entrée dans les lieux est inférieur à 3 semaines, il vous sera demandé de régler la totalité de votre séjour)

Soit avant le..... **(Votre paiement par chèque sera encaissé à la fin de votre séjour.)**

☞ Accompagné d'un **dépôt de garantie de...350...euros** qui vous sera restitué le jour de votre départ ou à votre domicile sous pli postal sous huitaine (dans l'éventualité de votre partance matinale ou dans l'impossibilité de nous déplacer ce jour).

☞ En cas de dégradations, nous nous réservons *un délai de 15 jours* pour encaisser votre chèque et procéder aux réparations par un artisan local. (La facture correspondante mentionnant le coût réel de remise en état des lieux vous serait alors envoyée ultérieurement pour constatation accompagnée du reliquat de votre chèque de garantie).

☞ De même, nous réfléchirions à vous facturer une heure ou plus de ménage si vous quittez l'appartement en le laissant dans un état non satisfaisant. Nous vous informons que nous tenons à votre disposition sur l'étagère située dans la salle de bains, toute une gamme de produits d'entretien sans oublier notre aspirateur, balai, serpillière et seau.

☞ Vos successeurs seront comme vous, heureux de trouver des locaux répondant tout à fait à leur attente dès leur entrée dans ce duplex.

☞ Un chèque de.....euros correspondant à votre **taxe de séjour** qui sera reversé à la commune de Métabief. (Cette taxe de séjour pouvant être additionnée avec le solde de la location, pour vous simplifier les choses.).

☒ **Le présent contrat est établi en deux exemplaires.**

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de location jointes dans le présent contrat :

Fait à Chagny

Le.....

Le propriétaire : Mr/Mme Mazoyer Alain

Signature.....

Fait à.....

Le.....

Le locataire :.....

Signature.....

 Métabief  Métabief  Métabief

Etat descriptif de la location

1-Renseignements généraux :

Adresse du meublé : 3, rue du moulin à Métabief 25340 (à 100m de la fromagerie du Mont d'Or) .
« Résidence du moulin »-appartement n°11 B au second étage du Bâtiment B (dans l'entrée commune aux Bâtiments A et B. Passer sous la verrière, à droite prendre l'escalier. Exposition plein- sud avec balcon.) (pas d'ascenseurs)

Nom et adresse du loueur : Mr et Mme Mazoyer Alain, 10 rue René Cassin 71150 Chagny.

☎ 03 85 87 33 21 ou 06 71 77 81 32

✉ : lesmazoyers@free.fr

2-Environnement de l'appartement meublé :

Votre arrivée en venant de Pontarlier : suivre la direction Métabief, ce qui vous amènera Aux Hôpitaux neufs et en rentrant dans le village de Métabief, de suite avant le petit pont, tournez à gauche puis à droite. Vous arrivez sur le parking de la **fromagerie du Mont d'Or**. 100m après, vous vous trouvez devant la résidence où un grand parking vous y attend devant l'entrée.

Les pistes se trouvent à environ 900 mètres. Les commerces sont à deux minutes à pied, ainsi que le Médecin et la Pharmacie. Pour vos courses, à 3 kms de l'appartement, existent deux supermarchés (Intermarché et Attac sur la commune de Jougne. Pour vous y rendre, tournez à droite aux Hôpitaux Neufs, direction « la Suisse ».

3-Principales caractéristiques de l'appartement meublé :

Nombre de personnes maximales susceptibles d'être logés : **5**

Superficie de 38m². Chauffage électrique individuel.

Pas de gaz. (Ni gaz de ville, ni à la bouteille).

L'appartement est un **duplex** ; il se compose :

☞ A l'étage, d'une chambre avec un lit de deux personnes, d'une armoire et d'une commode.

☞ Au rez de chaussée, d'une salle de bains avec baignoire, machine à laver, lavabo et WC.

☞ Au rez de chaussée, d'une salle de séjour avec coin cuisine et repas avec 1 convertible clic-clac pour 2 personnes et d'1 lit d'1 personne dans le coin « montagne ».

Les couvertures et les oreillers sont rangés dans l'armoire située dans la mezzanine.

La cuisine est équipée pour 5 personnes.

(Cocotte minute, cafetière électrique, Senseo, mini-four, micro-onde, grille-pain, service à raclettes, service à fondue et toute la vaisselle...).

Vous disposez également d'une table à repasser et d'un fer à repasser (dans la salle de bains), d'une machine à laver le linge et d'un séchoir sans oublier un téléviseur couleur 55 cm (dans la salle de séjour.) 5 chaises de salon de jardin sont à votre disposition sur le balcon.

Le casier à ski (40 cm x 40 cm) se trouve au rez de chaussée (dans l'entrée, première porte à gauche, derrière les boîtes à lettres.). Cette porte est toujours fermée à clés.

La clé du casier à ski et celle ouvrant le local, jointes à la clé de la boîte à lettres restent accrochées dans l'appartement contre le mur à gauche de la porte de la salle de bains.

Des documents touristiques vous attendent pour répondre à vos envies et recherches (repos, balades, manifestations, etc...). Un cahier du gîte se trouve à votre disposition pour « rendre plus vivant » votre séjour et celui de vos successeurs. Merci d'y inscrire tout ce qui vous passe par la tête. (Suggestions, critiques bien venues....)



« Vous rendre le meilleur séjour possible !! »



Tel est notre souhait.

☞ *Avant votre départ, merci de couper le compteur EDF situé au-dessus de la porte d'entrée.*

SAUF dans les cas où le propriétaire est présent le jour de votre départ pour récupérer les clés, vous remettre votre chèque de dépôt de garantie et vous souhaiter un bon retour.



A votre arrivée dans l'appartement, si vous n'avez pas d'eau courante, rendez-vous dans le couloir, et accédez à la porte située à gauche de celle d'entrée en sortant, et ouvrez le robinet d'arrivée d'eau de l'appartement n°11. Merci.

Conditions Générales du Contrat

1-Obligations générales :

- 1-Le locataire s'oblige à n'occuper les lieux que personnellement à titre de résidence provisoire de plaisance.
- 2-Il ne peut se substituer quelque personne que ce soit, ni sous-louer même gratuitement les lieux loués.
- 3-Il ne peut faire occuper les locaux par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans l'état descriptif.
- 4-Sauf accords express avec avis du propriétaire, il ne peut introduire d'animaux dans l'appartement
- 5- Il doit immédiatement prévenir le propriétaire des sinistres se produisant ou pouvant se produire et laisser accès aux locaux pour l'exécution des travaux d'urgence qui seraient nécessaires.
- ☎ 03 85 87 33 21 OU 06 71 78 81 32 ou appeler les personnes concernées suivant la gravité avérée dont vous trouverez l'adresse sur la fiche « En cas d'urgence » placée contre le mur, à gauche de la salle de bains.**
- 6-Il répond des dégradations ou pertes à moins qu'il ne prouve qu'elles ne sont pas de son fait.
- 7-Le propriétaire s'oblige à délivrer les lieux loués suivant l'état descriptif annexe au contrat.

2-Assurance :

Le locataire doit être assuré contre les risques locatifs usuels et notamment le vol, l'incendie et les dégâts des eaux.

Il est responsable des dommages causés aux tiers sans que le propriétaire puisse être recherché à ce sujet.

3-Annulation :

--Annulation :

1°) Suivant le choix du propriétaire, la somme versée pour la réservation a nature **d'arrhes**.
(Voir définitions page 7 du présent contrat.)

Arrhes : Permettent l'annulation de la réservation en abandonnant la somme remise au propriétaire (les 25% déjà versés). Le propriétaire peut également annuler en vous restituant la somme.

2°) Une annulation de votre part qui interviendrait entre le solde de la location et votre arrivée dans l'appartement, (soit un maximum de 21 jours), sera appréciée au cas par cas et individuellement.

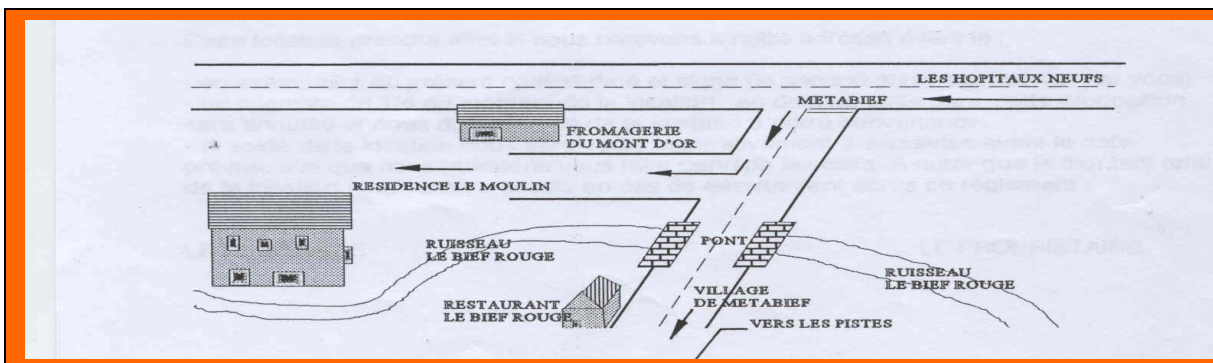
Tout dépendra s'il s'agit d'un cas de force majeure, d'une maladie dûment justifiée ou toute cause raisonnée et plausible.... mais aussi au regard du délai imparti plus ou moins éloigné du début de votre séjour.

Dans un esprit relationnel, responsable, et d'ouverture, le remboursement de cette somme restante (75% du montant de votre location) **devrait** vous être restitué sur présentations de vos justificatifs d'annulation à première demande de notre part.

Photos et Plan d'accès



Photos et Plan d'accès



INVENTAIRE DES MEUBLES DE L'APPARTEMENT

☞ Chambre :

Un lit de 140 cm avec sommier et matelas. Couverture et Oreillers. Jeté de lit, alèse, 2 chevets et 2 lampes.
 Une armoire.
 Une commode à tiroirs
 Deux armoires de 180 cm réservées au propriétaire pour stockage de produits d'entretiens.
 Deux tabourets

☞ Séjour :

Un petit meuble bas à deux portes, support TV
 Une table avec deux bancs, deux chaises pailées et un tabouret.
 Deux petits meubles.
 Une armoire penderie.
 Trois lampes
 Un canapé clic-clac avec literie, couvertures et oreillers avec alèse.
 Un lit à tiroir pour une personne avec literie, couverture, oreiller et jeté de lit
 Un téléviseur couleur 55 cm



☞ Coin Cuisine :

Un meuble haut et un meuble bas
 Un frigidaire
 Un petit four électrique et un four à micro-ondes
 Une cafetière électrique
 Une cocotte minute
 Une huche à pain et une grande poubelle
 Un meuble à chaussures, un meuble « pose publicité » et un support de quatre paniers plastiques
 Une pendule
 Un grille-pain et un service à raclettes ainsi qu'un service à fondue.
 Poêles, casseroles, faitout et toute la vaisselle assiettes creuses, plates, à dessert, bols, tasses, plats, saladiers, couverts etc.....
 Tout est prévu pour 5 personnes.

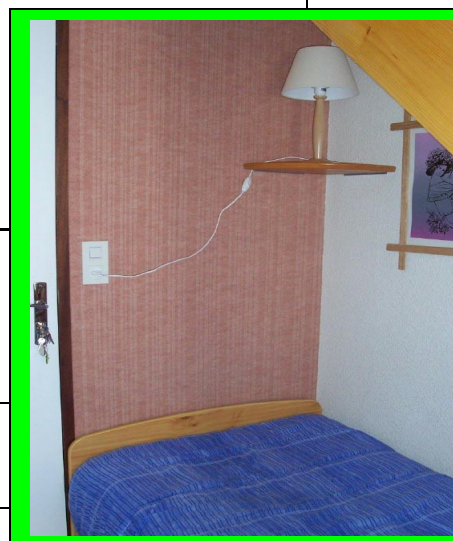
☞ Salle de bain :

Baignoire avec vitre protectrice
 Meuble sous lavabo et tapis de bain.
 Une machine à laver le linge.
 Un aspirateur
 Un fer à repasser
 Une table à repasser
 Balais, seau, petite poubelle
 Un séchoir mural
 Gamme complète de produits d'entretien
 Divers objets de décoration.

☞ Local à ski : (au bas de la résidence) → (porte située derrière les boîtes à lettres) → (casier à ski de 40cm x 40cm)
 Une pelle à neige

☞ Balcon :

Un séchoir sur pied, une table de jardin et cinq chaises plastiques



Bon à Savoir.....Bon à Savoir.....Bon à Savoir

La réservation	Le contrat	Annulation de réservation
Il vous appartient de réserver auprès du propriétaire, monsieur Alain Mazoyer(0671778132)(0385873321). Si vous ne pouvez pas visiter votre location à l'avance pour vérifier si elle vous convient, il est nécessaire de demander au loueur un état descriptif ainsi que les conditions de location (<u>détaillés dans le présent contrat dans le simple but de vous donner satisfaction</u>).	Le contrat de location stipule au minimum : l'état descriptif, la situation exacte du logement concerné, la durée, les conditions de locations (charges/fournitures incluses ou non), la capacité maximale, l'inventaire, le prix, les modalités d'annulation. Le versement d'arrhes ou d'acompte doit être précisé sur le contrat.	L'acompte rend le contrat définitif. Celui qui se dédit devra indemniser l'autre partie du préjudice occasionné. Les arrhes (25%) permettent l'annulation de la réservation en abandonnant la somme remise au propriétaire. Le propriétaire peut également annuler en vous restituant la somme.
Nombre d'occupants	Animaux	Etat des lieux et inventaire
Au cas ou le nombre de personnes acceptées qui est mentionné dans le contrat serait dépassé, le loueur et le locataire doivent s'entendre à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'occupation.	Les animaux familiers(chien, chat, oiseau..), sont tolérés .Leur présence doit être mentionnée sur le contrat. Si tel n'était pas le cas, leur présence peut entraîner la rupture immédiate du présent contrat.	L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements doivent être faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire.
Interruption du séjour	Assurances	Réclamations
En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie sous réserve d'aucune dégradation.	Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (locations de vacances). La majeure partie des contrats Habitation-Famille prévoit cette extension, à vous de vérifier avant de partir.	En cas de litige, de quelque ordre soit-il, la solution à l'amiable est bien souvent la meilleure.. Dans le cas contraire, vous pouvez prendre contact avec la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF).



 PENSEZ A RECEPIONNER ...« **VOTRE CARTE D'HOTE !!!** »DANS LES BUREAUX DE L'OFFICE DU TOURISME DE METABIEF OU DES HOPITAUX NEUFS  C'est un document établi par l'Office de Tourisme qui dispose d'un partenariat avec une multitude d'activités possibles à Métabief et ses alentours vous faisant bénéficier de remises sur des entrées de musées, des attractions, etc

JEU DE CLES



Suite à une demande de plusieurs locataires en fonction de leurs besoins propres, nous avons complété votre trousseau de clés :

☞ **2 clés de la porte d'entrée** de l'appartement (vous permettant de rentrer à des heures différentes).

☞ **1 clé du local à vélos** (situé à gauche de l'entrée principale de la résidence) (pour vos vélos ou ceux que vous louerez).

☞ **1 clé de la boîte à lettres** (vous permet de faire suivre votre courrier)

☞ **1 clé du local à skis** (un emplacement de 40x40 vous est réservé) (nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'introduire vos skis dans l'appartement)



Pour votre info ... Pour votre info ... Pour votre info...

Si vous disposez d'un ordinateur portable, sachez que vous pouvez vous connecter à la borne « wifi » municipale de la mairie de Métabief (meta-mairie).

Pendant les heures d'ouvertures, vous pouvez pénétrer à l'intérieur du bâtiment et surfer à votre souhait avec votre propre ordinateur. Merci, au préalable, de vous annoncer au secrétaire de mairie.

Si vous ne disposez pas d'ordinateur portable, sachez qu'un PC est mis à votre disposition mais vous aurez peut être à patienter s'il n'est pas libre.

Pendant les heures d'ouverture de la mairie, dans un rayon de 10 mètres vous avez accès à Internet grâce au système « wifi ». Vous pouvez ainsi de votre véhicule garé à proximité du bâtiment surfer sur le web !

